

Conseiller en Economie Sociale Familiale par la voie de l'apprentissage

Diplôme d'Etat de niveau III (DECESF)

Le métier

Le Conseiller en Economie Sociale Familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur du métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé. Il intervient auprès de personnes ou de familles en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières et de surendettement, d'accès au logement, de chômage, d'handicap. Son intervention, individuelle ou collective, privilégie une finalité éducative (participation active et permanente des personnes) et vise la valorisation et l'appropriation de compétences par les personnes, les familles ou les groupes. C'est un acteur du développement social en milieu urbain et rural qui s'inscrit dans un réseau de partenaires.

L'emploi

Principalement dans les collectivités territoriales (Conseils Généraux, les Mairies, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)), les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance, mutuelles), les hôpitaux, les bailleurs sociaux privés ou publics, les associations du secteur social et médico-social...

Les pré requis

- Etre titulaire du Brevet de Technicien Supérieur « économie sociale familiale »,
- Etre titulaire du Diplôme Universitaire de Technologie « carrières sociales »
- Etre titulaire d'un diplôme d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants - Avoir réussi l'examen de niveau organisé par la DRJSCS
- Etre admissible aux épreuves de sélection

Les modalités d'entrée en formation

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Etre admissible aux épreuves de sélection : dossier d'inscription, épreuve écrite et épreuve orale d'admission.

La validation de la formation

Un examen final de 4 épreuves : la rédaction et la soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel - la soutenance d'un dossier de pratique professionnelle - l'élaboration d'une communication professionnelle - une épreuve écrite portant sur les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles.

Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

La durée de la formation

Sur 1 an 540 h de formations théoriques réparties :

- DC1 : Conseil et expertise à visée socio - éducative dans les domaines de la vie quotidienne, 140 h
- DC2 : Intervention sociale, 250 h
- DC3 : Communication professionnelle, 40 h
- DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles, 20 h

L'alternance est de 3 jours chez l'employeur et 2 jours en UFA.

Le lieu de formation et le contact : l'UFA

I.S.M.C. : 134, Bd des Libérateurs – 13012 MARSEILLE

☎ : 04.91.18.10.50. Fax : 04.91.45.47.65.- www.ismcadenelle.com

Autres liens utiles

www.social-santé.gouv.fr

www.cesf.lesocial.fr

www.sanitaire-social.com

www.action-sociale.org